

Programme de travail de la commission
Deuxième semestre 2016

Au deuxième semestre 2016, la Commission de l'écolabel des produits de la pêche maritime a pour mission de :

- Finaliser le dispositif d'accréditation au niveau réglementaire et suivre sa mise en place
- Poursuivre les actions de communication et d'information de la filière et des institutions permettant de lancer la dynamique autour du label
- Présenter le label aux premiers candidats et les accompagner dans les premières étapes de réflexion sur le référentiel
- A la demande des organismes de contrôle ou des postulants à la certification, apporter des compléments ou des précisions quant à l'interprétation du référentiel ou du plan de contrôle cadre